

SÉANCE DU 13 FEVRIER 2017

N° : 13/17

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 6 février 2017,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 20 février 2017,

Objet de la délibération :

OFFICE DE TOURISME :
nouveaux statuts

Nombre de membres

- En exercice : 99
- Présents : 91
- Absents : 9
 - Dont suppléés : 1
 - Dont représentés : 4
 - Excuses : 1
 - Non excusés : 3
- Votants : 95

L'an deux mil dix-sept

Le treize février,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animations et de Loisirs à Ornans sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de février

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

M. Bole Joel à M. Marechal Philippe, M. Chaussarot Michel à

Procuration M. Fourquet Luc, Mme Guillame Isabelle à M. Mamet Gérard,

M. Breuil Jacques à Mme Faivre Sarah,

Suppléé(e)s M. Laporte Jean par M. Bertin-Mourrot Philippe

Excusé(e) Mme Henry-Leloup Jacqueline

Absent(e)s Mme Ragot Maryvonne, Ms. Petetin Yves & Pogliano Jean-Louis

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Madame Marie-Jeanne Petitot, ayant obtenu la majorité, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

- Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2016-09-22-007 du 22/09/2016 portant création de la CCLL par fusion des communautés de communes du Pays d'Ornans, Amancey-Loue-Lison et du Canton de Quingey et extension de ce périmètre aux communes d'Abbans-Dessous et Abbans-Dessus,
- Vu les statuts de l'Office de Tourisme du Pays d'Ornans Loue Lison adoptés le 20.06.07 et amendés le 04.11.14,
- Considérant l'extension du périmètre de l'Office de Tourisme au nouveau territoire de la CCLL,
- Considérant la nouvelle composition du Comité de Direction,

Le conseil est invité à valider les nouveaux statuts de l'Office de Tourisme proposés au pré rapport.

Le conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité, arrête les statuts de l'EPIC "Office de Tourisme Destination Loue Lison" tels qu'annexés à la présente.

Fait et délibéré en séance, le 13.02.17
Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER
Président